

Compte Rendu du Conseil Municipal du 18 octobre 2007

L'an deux mil sept, le dix-huit octobre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Hilaire du Touvet, sous la présidence de Monsieur Pierre BOISSELIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de la convocation : 12 octobre 2007

Étaient présents : Anne BLONDEAU, Pierre BOISSELIER, Jean-Louis CHOQUET, Marie-Louise CHRISTOPHEL, Gabriel COUTURIER, Alain MONNOT.

Absent excusé : Armand DUMONT (procuration à Pierre BOISSELIER)

Secrétaire de séance : Marie-Louise CHRISTOPHEL

A 20 h 30, le Maire déclare la séance ouverte.

I) Approbation du procès verbal du 27 septembre 2007.

Le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2007 est adopté à l'unanimité et signé.

II) Affaires Financières

Ø Tarifs Funiculaire au 1^{er} janvier 2008

Monsieur le Maire indique que le Conseil d'Exploitation de la Régie des Remontées Mécaniques, propose une augmentation de 1 à 2% des tarifs du funiculaire pour la saison 2008.

Tarifs Individuels funiculaire	Pour mémoire tarifs 2007	Tarifs 2008
Aller Retour Adulte	11,10 €	11,30 €
Aller Retour Enfant	6,50 €	6,60 €
Aller Simple Adulte	7,10 €	7,20 €
Aller Simple Enfant	4,80 €	4,90 €

Tarifs Groupes funiculaire (plus de 20 personnes ou famille)	Pour mémoire tarifs 2007	Tarifs 2008
Aller Retour Adulte	8,00 €	8,20 €
Aller Retour Enfant	4,50 €	4,60 €
Aller Simple Adulte	5,60 €	5,70 €
Aller Simple Enfant	3,80 €	3,90 €

Parapentistes	Pour mémoire tarifs 2007	Tarifs 2008
Carnet de 10 trajets	38.00 €	38,00 €

Via Ferratistes	Pour mémoire tarifs 2007	Tarifs 2008
Accès + descente Adulte	7,10 €	7,20 €
Accès + descente Enfant	4,80 €	4,90 €
Descente Adulte	4,50 €	4,60 €
Descente Enfant	3,30 €	3,40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider les tarifs Funiculaire au 1^{er} janvier 2008 présentés ci-dessus.

Ø Congrès des Maires 2007

Monsieur le Maire rappelle que les 3 adjoints, un conseiller municipal et lui-même se rendront au Congrès des Maires qui se déroulera à Paris du 20 au 22 novembre 2007.

Il demande à ce que l'inscription au Congrès des 5 élus, les frais de transport et l'hébergement soient pris en charge par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité que dans le cadre du Congrès des Maires 2007 :

- P La commune prendra en charge, les frais d'inscription des 5 élus qui s'y rendront,
- P La commune remboursera, l'ensemble des frais de transport et d'hébergement des 5 élus,
- P Le Maire établira des ordres de mission pour permettre à ses Adjoints et conseillers d'obtenir une autorisation d'absence professionnelle pour exécution de mandat électif.

III) Travaux

Ø ER 2007-2010

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 19 juillet dernier par laquelle le conseil municipal l'avait autorisé à signer un marché pour les travaux d'ER 2007 et 2008 pour un montant maximum de 300 000 €HT.

Après consultation des entreprises par marché négocié, et validation de la CAO de du 18 octobre 2007, c'est l'entreprise EGPI qui a été retenue avec un rabais de 26.3% sur le prix bordereau départemental.

Monsieur le Maire expose que la signature de ce marché peut se faire sous la forme de marché à bons de commande pour la période de 2007 à 2010.

Ce type de marché permettrait d'une part de faire réaliser les opérations validées le 19 juillet dernier, mais aussi de pouvoir profiter de ces conditions tarifaires pour les projets à venir sur 2009 et 2010. Dans ce cas, le montant maximum du marché devrait être revu à la hausse sans pour autant engager la commune, puisque les travaux ne sont réalisés que sur établissement de bons de commande pour chaque opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer avec l'entreprise EGPI un marché à bons de commande pour la période 2007-2010, d'une valeur maximum de 400 000 €HT, dans les conditions tarifaires proposées par l'entreprise et validées par la CAO.

IV) Personnel

Ø Renouvellement convention médecine professionnelle avec le CDG38 (Centre de Gestion de l'Isère)

Monsieur le Maire rappelle que c'est le service Médecine Professionnel du Centre de Gestion (CDG) de l'Isère qui assure le suivi médical des agents de la collectivité.

La convention actuelle arrivant à échéance le 7 octobre 2007, le CDG propose de renouveler celle-ci pour une durée de 2 ans.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la nouvelle convention avec le service Médecine Professionnel du CDG de l'Isère.

V) Administration Générale

Ø Dissolution du SRIT (Syndicat Routier Intercommunal du Touvet)

Monsieur le Maire rappelle que le SRIT est sans activité depuis plusieurs années et que la dissolution de ce syndicat était en attente du remplacement de l'ensemble de ses agents dont un en particulier qui n'a été reclassé que depuis peu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confirmer sa volonté de voir le SRIT dissout.

VI) Urbanisme

Ø Pose de clôtures et démolitions

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1^{er} octobre 2007, le code de l'urbanisme et notamment ses articles L421-1 et suivants et R421-1 et suivants ont été modifiés.

Dans le cadre de cette nouvelle réglementation, les poses de clôture et les démolitions de tous types, ne sont plus soumises à demande d'autorisation ou de permis. Toutefois, le nouveau code laisse la possibilité aux Conseils Municipaux d'imposer des démarches à ces administrés avant ces types de travaux.

Monsieur l'Adjoint à l'urbanisme et le Maire estime qu'il est nécessaire de pouvoir garder un regard sur l'implantation et le type de clôtures construites sur la commune. De même, la démolition de certains bâtiments doit pouvoir être encadrée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité que sur l'ensemble du territoire de la commune de Saint Hilaire du Touvet, toutes les implantations de clôtures seront soumises à l'établissement d'une demande préalable et que toutes démolitions seront soumises à délivrance d'un permis de démolir.

VII) Questions diverses

Ø Arbre de Noël du personnel

Le Vendredi 14 Décembre 2007 à 18h30 au restaurant scolaire de l'école maternelle.

Les élus disponibles dans l'après midi peuvent venir aider à la mise en place du buffet.

Ø Orange – renouvellement de convention d'implantation de pylône

Monsieur le Maire expose que la convention signée avec Orange pour l'implantation et l'exploitation d'un pylône d'émission pour le réseau de téléphone mobile leur appartenant, arrive à échéance.

Ces derniers ont présenté une nouvelle convention plus contraignante pour la commune qui mérite quelques aménagements qui sont en cours de discussion.

Le loyer devrait être également revu à la hausse soit 3 000 €par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mandater le Maire pour la négociation de cette nouvelle convention et sa signature.

Ø SISCO

Dans l'attente de l'étude sur l'évolution de la cantine, un premier aménagement est en cours, à savoir l'informatisation des cuisines et des commandes. En effet, cette informatisation permettra de conforter le partenariat actuel avec le fournisseur de denrées alimentaires ALDIS qui proposera des menus, sous réserve de validation par le SISCO, pour chaque semaine. Ces propositions permettront d'une part d'augmenter la diversité de ceux-ci et de faciliter les commandes puisqu'avec le nombre d'enfants que la cantine lui transmettra, ALDIS déterminera exactement les quantités à livrer pour la réalisation de ces menus.

A suivre.

*La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée
au Lundi 26 Novembre 2007 à 20h30.*

La séance est levée à 20h50.